COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du JFUDI 3 SFPTFMBRF 2020

Date de convocation : 26 août 2020

Etaient présents: MM.MAUBOUSSIN Rémy, Maire; Mme RIVOL Fabienne, M. PULIDO PATO Christopher, Adjoints; M. BORDIN Pascal, Mme CHEVALLIER Audrey, M. GRANIER Sébastien, Mme LEPELTIER Coralie, MM. CADYCK Kévin, CHAUSSON Marcel, RUIZ MORACIA Mario, Mmes RADENAC Sylvie & BESLIER Mélanie et M. DUBOIS Pierre

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés: M. LEREY Judicaël (pouvoir à M. Pulido Pato) & M. SEPRE Johan (pouvoir à Mme Rivol).

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Rémy MAUBOUSSIN, Maire, ouvre la séance à 19h30 dans la salle polyvalente ; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné M. CADYCK Kévin, secrétaire de séance.

Monsieur MAUBOUSSIN rappelle l'ordre du jour :

- ✗ Point sur les finances communales 2020.
- ➤ Bilan de l'accueil de loisirs Eté 2020.
- * Affaires scolaires et périscolaires : fixation des tarifs cantine et garderie ; point sur la rentrée (effectifs, protocole sanitaire)
- * Rue nouvelle : dénomination de rue et mise à jour de l'alignement
- × Nomination d'un correspondant Défense
- Affaires et questions diverses

1/ Point sur les finances communales 2020

M. le Maire remet à chaque membre du Conseil Municipal un état récapitulatif des dépenses et des recettes exécutées au 31 août 2020 :

Près de 40% des dépenses de fonctionnement ont été réalisées et 63% des recettes de fonctionnement ont été encaissées.

En investissement, il a été réalisé 88% des dépenses votées pour un montant de 196203.98 € et encaissé 58.95 % des recettes, soit 131211.88 €.

La Trésorerie au 3 septembre : 93000 €

A noter une perte de recettes d'environ 25 000 € ; celle-ci s'explique par l'arrêt des locations de la salle et de la cantine depuis la crise sanitaire (perte de 50%) et la diminution des recettes de redevance cantine – garderie (- 50%).

Des économies sur certains postes devront être réaliser ; le projet de panneau lumineux est reporté.

2/ Bilan de l'accueil de loisirs été 2020

M. Le Maire donne la parole à M. Christopher PULIDO PATO.

Les états des lieux d'entrée et de sortie se sont bien déroulés ; le centre de loisirs a accueilli 3 groupes de 15 enfants pendant ces 4 semaines. Des visites des locaux ont eu lieu chaque samedi afin de vérifier si les consignes sanitaires ont été respectées. Tout s'est bien déroulé ; les enseignants et le personnel de la cantine sont chacun satisfaits du retour. Concernant la peinture au sol dans la cour de l'école, le groupe, initialement

chargé de cette réfection, n'était pas sur le site de Lavardin ; ces travaux vont être relancés : peut-être aux vacances de la Toussaint ; le panier de basket va être réparé.

Mme Charlot, directrice du centre de loisirs, souhaite que cela soit reconduit l'été prochain.

Concernant le souhait d'ouvrir un centre de loisirs le mercredi après-midi, M. le Maie a demandé un rendezvous avec Mme Moinet, vice-présidente de la 4CPS aux affaires sociales.

Mme Chevallier souhaite pouvoir être présente à ce rendez-vous.

3/ Affaires scolaires et périscolaires

Ecole - rentrée scolaire : elle s'est bien passée ; 32 élèves inscrits sur Lavardin

M. Dubois demande si la commune est prête en cas de covid à l'école ? il convient d'anticiper toute situation. M. le Maire et M. Pulido Pato précisent que le protocole sanitaire actuel précise les actions à faire dans ce cas.

M. Pulido Pato précise que la commission s'est réunie et a étudié les bilans de fréquentation de la garderie ; excepté une année, ce service reste déficitaire ; les tarifs n'ont pas été augmenté depuis 2 exercices. La commission propose d'augmenter de 0.10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de fixer les tarifs ainsi que suit :

Matin (7h30 – 8h50) : 2.20 € Après-midi (16h30 – 19h00) : 2.50 €

Un forfait de 17.50 € (dix-sept euros cinquante centimes) / trimestre / enfant pour les familles ayant au moins 1 enfants scolarisé à La Quinte et 1 enfant scolarisé à Lavardin qui utilisent la garderie le matin entre 8h30 et 8h50. Cette participation sera adressée à chaque famille concernée dès l'instant qu'elle aura mis au moins 1 fois son enfant à la garderie entre 8h30 et 8h50.

M.Pulido Pato précise l'idée de M. Lerey de réfléchir sur un prix selon le quotient familial

<u>Cantine</u>: compte tenu de la crise sanitaire, l'exercice 2019/2020 de la cantine fait ressortir un prix de revient du repas de 14€ et un déficit de 37628 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir le prix de repas enfant à 4€ (idem pour les stagiaires de l'école ou de la cantine qui prennent leur repas) et de fixer le repas adulte à 10 € pour l'année scolaire 2020 – 2021.

4/ Rue nouvelle : dénomination de rue et mise à jour de l'alignement

Comme cela a été déjà évoqué lors de la séance municipale du 10 juillet, il convient de donner un nom à la rue nouvelle desservant le lotissement du « Champ de la croix » ,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-28 et R.2512.6,

Vu le code de la Route et notamment l'article L.411-6,

Vu la délibération du 23 mai 2014 fixant le nom des rues du lotissement du « Champ de la croix » ;

Vu la création d'une voie nouvelle (AB n°40) desservant le lotissement du « Champ de la croix » ;

Vu que cette voie est le prolongement de la rue du Commandant Salle ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide de valider le nom de la nouvelle voie, comme suit :Rue du Commandant SALLE Maire 1945-1959

et charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste, d'EDF et au service du cadastre.

Vu la création de la voie nouvelle pour desservir le lotissement du « Champ de la croix » sur la parcelle AB n°40 ;Vu la demande des propriétaires des parcelles AB n° 37 – 38 sises Cours des Thuyas et 91 sise rue du Commandant Salle d'acquérir une partie de cette parcelle afin de mettre en alignement leur parcelle avec la nouvelle voie ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- la cession d'une partie de la parcelle au prix de 2.75 € le m²;
- les frais de bornage et les frais de notaire à la charge des acquéreurs :

Et charge l'étude de Mes GAGNEBIEN & GALLIEN, notaires à La Milesse des démarches relatives à cette cession.

5/ Nomination d'un correspondant Défense

M. Le Maire invite à procéder à la désignation d'un correspondant Défense au sein du conseil municipal. Faute de candidats, et compte tenu d'un manque de précision sur le rôle de celui-ci, M. le Maire propose d'inscrire ce sujet au prochain Conseil Municipal.

6/ Affaires et questions diverses

Tour de table des Elus :

Rémy Mauboussin informe les élus qu'il a rencontré différents candidats aux élections sénatoriales.

Mélanie Beslier demande quel serait le coût d'installation de caméras de vidéosurveillance dans l'agglomération ? des renseignements seront pris pour une prochaine séance.

Mario Ruiz Moracia fait part de la vitesse excessive dans l'agglomération (RD46) et notamment des véhicules qui ne respectent pas le stop près du salon de coiffure.

Coralie Lepeltier propose qu'un article sur le budget de la cantine soit mis dans le prochain bulletin communal afin de sensibiliser les familles sur le coût de ce service.

Kévin Cadyck présente le récapitulatif des sujets proposés pour le bulletin communal ; cette année, le bulletin, édité une seule fois, présentera des pages supplémentaires ;

Sébastien Granier présente le devis, le plus intéressant, pour l'achat d'un compresseur et d'une meuleuse ; le montant total s'élève à 311.65 € TTC. Se charge de récupérer le matériel chez Prolians Languille Le Mans. Demande s'il est possible d'avoir 1 clé de l'aire des déchets verts de Degré pour l'agent technique.la demande sera faite auprès de la 4CPS.

Christopher Pulido Pato informe les élus de la réunion du SIVOS : 97 élèves inscrits sur le RPI 45 à La Quinte et 32 à Lavardin. Compte tenu de l'effectif actuel, une menace de fermeture pèse sur le RPI. Fait part du mécontentement de quelques familles concernant les démarches pour obtenir la carte scolaire auprès d'Aléop.fr certaines familles ont du payer 20 € supplémentaires car elles n'ont pas fait la démarche avant le 2 août ; ces familles font remarquer qu'aucune information ne leur a été fournie par la direction de l'école sur cette démarche à effectuer. Il faudra penser à donner cette information pour les prochaines familles concernées pour la prochaine rentrée.

Audrey Chevallier demande si une réflexion va être proposée pour développer un Sivos à 3 communes (+Degré); demande que soit vérifié l'éclairage à l'école, notamment le lampadaire solaire; demande s'il est possible de déterminer un endroit pour déposer des annonces entre lavardinois: A réfléchir. concernant les travaux à la lagune, il semble que l'enrochement ne soit pas complet: M. Mauboussin va vérifier ces travaux.

Sylvie Radenac informe que le yoga ne devrait pas reprendre son activité sauf si les conditions sanitaires s'améliorent.

Fabienne Rivol informe qu'elle est très sollicitée par l'association de zumba et par le Tennis de Table sur la possibilité de reprise des activités sportives pour la rentrée. La zumba et le tennis de table ont présenté un protocle sanitaire; 21 inscrits à la zumba et entre 10 et 15 pour les cours du tennis de table. Sur le principe le CM serait favorable à cette reprise d'activité, M. le Maire va donner un avis favorable à chacun des protocoles; Un contact sera pris avec la préfecture afin de pouvoir confirmer cette reprise d'activités. Un arrêté modificatif de fermeture de la salle sera alors établi.

Suite à la divagation d'un cheval le 27 avril dernier, la clinique vétérinaire de St Saturnin a établi une facture, au nom de la commune, pour une prestation de 75.90 €. Celle-ci devrait être réglée par les propriétaires du cheval que Mme Rivol a tenté, à plusieurs reprises, de contacter. Afin de ne pas retarder le règlement, la commune va régler cette facture et une demande de remboursement de celle-ci sera transmise par la commune aux propriétaires

Séance levée à 21h40

Le secrétaire de séance Kévin CADYCK Le Maire, Rémy MAUBOUSSIN